

Monsieur Jean-Louis Bianco
CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
13 rue du Docteur Romieu
04000 Digne-les-Bains

Digne-les-Bains,
vendredi 1 janvier 2010,

Objet : sensibilisation des acteurs aux enjeux du logiciel libre – jour 1

Monsieur,

Je vous écris aujourd'hui dans le cadre de l'opération **Un courrier de sensibilisation des acteurs locaux par jour** lancée par APITUX le 1^{er} janvier 2010. Il s'agit d'écrire chaque jour pendant un an à un acteur du territoire pour lui exposer les enjeux du logiciel libre. Cette action vise les élus, les agents administratifs, les acteurs économiques, les militants associatifs et syndicaux, les journalistes, les enseignants et formateurs... Vous faites ainsi partie, Monsieur Jean-Louis Bianco, des 365 personnes dans les Alpes du sud sélectionnées pour recevoir cette information sur le logiciel libre et ses enjeux.

Cette opération sera ponctuée par des rendez-vous réguliers pour permettre aux acteurs locaux de se rencontrer autour de la thématique **du logiciel libre, des standards ouverts et de l'interopérabilité** : *Libre en fête* les 19 et 20 mars ; *petit déjeuner Libertis*, le 21 juin et d'autres réunions d'information tout au long de l'année.

Ce courrier donne une définition précise du logiciel libre basée sur les quatre libertés fondamentales définies par la FSF. Nous abordons ensuite l'importance des licences de logiciels libres et leur mode de développement. Nous présentons les enjeux du logiciel libre selon trois points de vue : citoyen, stratégique, technique. Nous expliquons quelle économie peut se mettre en place autour du logiciel libre en rappelant notamment la différence entre logiciel libre et logiciel gratuit. Nous donnons enfin quelques références d'utilisateurs de logiciels libres, un aperçu des domaines d'applications couverts et un site web pour en savoir plus.



LES QUATRE LIBERTÉS FONDAMENTALES DU LOGICIEL LIBRE

Les libertés d'utiliser, de copier, d'étudier et de modifier les logiciels ainsi que de redistribuer les versions modifiées constituent l'essence même du logiciel libre. Un logiciel est libre si et seulement si sa licence garantit **ces quatre libertés fondamentales** :

- la liberté d'utiliser le logiciel
- la liberté de copier le logiciel
- la liberté d'étudier le logiciel
- la liberté de modifier et de redistribuer le logiciel

Les deux dernières libertés ne peuvent s'appliquer que si l'on a accès au code source qui est en quelque sorte la recette de fabrication du logiciel.

DES LICENCES POUR LES LOGICIELS LIBRES

Un logiciel libre n'est pas un logiciel qui n'a pas de licence mais un logiciel dont la licence vous garantit certaines libertés. **Les licences des logiciels libres servent à protéger ces libertés.**

UN MODE DE DÉVELOPPEMENT ORIGINAL

Les logiciels libres sont réalisés par des communautés de développeurs, de traducteurs, de rédacteurs, de graphistes, bénévoles ou salariés. Les utilisateurs ne retiennent que les meilleures contributions dans un univers caractérisé par son abondance et sa diversité. Ce processus s'apparente aux lois de la « *sélection darwinienne* ».

LES ENJEUX CITOYENS

Les logiciels libres sont issus d'un mode de développement basé sur le partage des connaissances et l'échange de savoirs. Ils constituent un **bien commun**, accessible et réutilisable par tous.

LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Choisir le logiciel libre, c'est retrouver son **indépendance** et sa **liberté de choix**. C'est aussi garantir l'interopérabilité et la pérennité de ses données.

LES ENJEUX TECHNIQUES

Grâce à leur mode de développement, les logiciels libres se distinguent par leur **fiabilité** et leur **stabilité**. L'accès au code source permet d'expertiser les logiciels libres afin d'offrir les meilleures garanties en termes de **sécurité** et de **respect de la vie privée**.

LIBRE ET GRATUIT ?

On réduit souvent le logiciel libre à son caractère gratuit. C'est beaucoup plus que cela. Le développement d'un logiciel libre a un coût mais il est possible de mutualiser les investissements. et ainsi ne payer l'effort de développement qu'une seule fois.

Parce que tout le monde peut travailler avec, le logiciel libre favorise l'émergence d'un tissu économique local basé sur les services. Une partie de l'argent économisé sur l'achat des licences de logiciels propriétaires peut en effet être investie dans le conseil, la formation, l'appui technique **pour une meilleure utilisation de l'outil informatique.**

ILS UTILISENT DES LOGICIELS LIBRES

Les logiciels libres sont aujourd'hui largement adoptés ; citons à titre d'exemple : *la Gendarmerie nationale* avec 80 000 postes équipés, *le CEA, la NASA, PSA (Peugeot/Citroën), Le Monde diplomatique, Google, IBM, Sun Microsystems, Hewlett-Packard* ou plus proche de nous, *la Mairie de Veynes.*

DES LOGICIELS LIBRES POUR CHAQUE USAGE

On trouve des logiciels libres pour la bureautique, les bases de données, la retouche d'images et le multimédia mais aussi des applications métier pour **les entreprises, les associations, les collectivités** ; sans oublier **l'éducation** et **le travail collaboratif**. Ce sont également des logiciels libres qui équipent deux tiers des serveurs web de la planète.

POUR EN SAVOIR PLUS

APITUX se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire. Vous pouvez également consulter notre site **Apitux.org** entièrement consacré aux enjeux du logiciel libre, aux standards ouverts et à l'interopérabilité sur lequel seront également publiées les dates de nos prochaines rencontres autour du logiciel libre : <http://www.apitux.org/>.

Vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous aurez bien voulu porter à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le directeur
Jean-Christophe Becquet